



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 7 mars 2024 à 20h30.**

Affiché, le 24 février 2024

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2024.

I-Délibérations

1. Détermination des durées d'amortissements et immobilisations - Annule et Remplace,
2. Débat d'orientation budgétaire exercice 2024 – Budget Principal,
3. Dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

II – Décisions

1. Contrat suivi système exploitation réseau et suivi progiciels pack E.Magnus BERGER LEVRAULT,
2. De fixer les tarifs d'entrée à l'occasion de la soirée « JAZZ » du 16 mars 2024.

III-Informations

Le Maire
Laurent DELPECH

